



Prendre ses dispositions grâce à un mandat pour cause d'inaptitude

Régler les questions
importantes à temps,
même en cas de démence.

Planifiez votre avenir grâce au mandat pour cause d'inaptitude

La vie est synonyme de changement. Nous pouvons tous être affectés par des événements inattendus comme un accident ou une démence. Qui représentera vos intérêts et décidera pour vous si vous n'êtes plus en mesure de le faire vous-même?

Grâce au mandat pour cause d'inaptitude, vous réglez ces questions de manière contraignante en cas de perte de la capacité de discernement. Vous vous assurez de pouvoir continuer à vivre comme vous le souhaitez, dans la mesure du possible sans intervention de l'autorité de protection de l'adulte.

Vous désignez une personne de confiance pour vous représenter dans les

questions personnelles, financières et juridiques. Dès lors, vous et vos proches gagnez en sécurité et en clarté.

L'assistance personnelle englobe l'aide au quotidien ainsi que les décisions d'ordre médical et liées aux soins. Pour les mesures médicales, nous recommandons en outre de rédiger des directives anticipées séparées (voir page 7).

La gestion du patrimoine permet à la personne qui vous représente de régler les factures, de demander des prestations sociales et d'assurance, de gérer la fortune, d'adapter la stratégie de placement et de vendre des biens immobiliers.

Cinq bonnes raisons d'établir un mandat pour cause d'inaptitude



Vous désignez vous-même qui prendra par la suite les décisions à votre place et lesquelles.



Si vous n'êtes plus capable de discernement, la personne qui vous représente défendra vos intérêts.



Vous clarifiez la situation pour vos proches.



Vous évitez que l'État ne décide à votre place en cas d'urgence.



Vous pouvez modifier le mandat pour cause d'inaptitude à tout moment.

Dans **les rapports juridiques avec des tiers**, la personne mandatée vous représente auprès des autorités, des assurances, des banques ou des particuliers. Elle peut conclure ou résilier des contrats en votre nom.

Une personne physique peut vous représenter dans ces trois domaines. Une personne morale, comme une société fiduciaire ou une banque, peut vous représenter dans la gestion de votre patrimoine et les rapports juridiques avec des tiers.

Vous pouvez également désigner deux personnes de confiance distinctes pour l'assistance personnelle et la gestion du patrimoine. Prévoyez également un ou une suppléant-e. Il est important d'habiliter également les personnes de confiance mandatées pour l'assistance personnelle et la gestion du patrimoine à vous représenter dans les rapports juridiques avec des tiers, afin qu'elles puissent agir de manière globale.

En l'absence de mandat pour cause d'incapacité, l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) décide qui défendra vos intérêts si vous n'êtes plus capable de discernement. Les exemples suivants illustrent des situations complexes en l'absence de mandat pour cause d'incapacité.

› Lorsque la démence d'Urs Bühler évolue, il emménage en EMS. Sa par-

Grâce au mandat pour cause d'incapacité, je décide moi-même qui me représentera plus tard.

tenaire de longue date ne peut pas licencier l'aide-ménagère et assistante en soins, car Urs a signé le contrat de travail.

- › Sandrine Müller veut vendre la maison familiale et vivre avec son mari Marcel dans un appartement plus petit. Marcel est atteint de démence et incapable de discernement. Sandrine a besoin de l'accord de l'APEA pour la vente de la maison, bien qu'ils soient mariés.
- › Anna Kubic possède une boutique de mode et n'est plus capable de discernement à la suite d'un accident. Les clarifications relatives à sa représentation durent des mois. Pendant ce temps, sa boutique n'est plus en activité et sa fortune en subit les conséquences.

Le mandat pour cause d'incapacité vous permet de désigner à titre préventif les personnes de confiance qui s'occuperont de vos affaires si vous n'êtes plus en mesure d'exprimer vos propres souhaits. Nos conseils et informations pratiques vous aideront à rédiger votre mandat pour cause d'incapacité.

Clarifiez la situation pour vous et vos proches



« Dès que j'ai su que je souffrais de démence, j'ai rédigé un mandat pour cause d'incapacité. »

Il est important pour moi de tout préparer au mieux pour ma famille en prévision du jour où je ne serai plus capable de discernement. »

Daniel G.

« Dans mon premier mandat pour cause d'incapacité, j'avais désigné ma voisine, que je connais depuis 20 ans, comme représentante. »

Lorsqu'elle a rejoint son fils dans un autre canton, j'ai détruit le mandat pour cause d'incapacité et j'en ai rédigé un nouveau dans lequel j'ai mandaté mon neveu. Il est nettement plus jeune que moi, ce qui est un avantage pour la représentation. »

Mireille B.



« Ma partenaire Edith et moi ne sommes pas mariés. »

J'ai mon appartement, elle a le sien. Après un grave accident de vélo, Edith est restée dans le coma pendant un an. Heureusement qu'elle m'avait désigné comme représentant dans un mandat pour cause d'incapacité, sinon je n'aurais rien pu faire pour elle et l'APEA aurait pris toutes les décisions. »

Thedy M.



« Avec mon oncle atteint de démence, j'ai pu constater que faute de mandat pour cause d'incapacité, il n'est même pas possible de faire les aménagements qui lui auraient facilité la vie ! J'ai 38 ans et j'ai déjà rédigé un mandat pour cause d'incapacité. »

Arturo S.



« Je suis heureuse que mon père, atteint de démence, ait partagé en temps voulu sa représentation entre ma sœur et moi. Elle l'aide dans la vie quotidienne, je m'occupe de la fortune et des questions juridiques. Nous sommes toutes les deux dans la force de l'âge, et une telle représentation donne fort à faire. »

Katja V.

Conséquences de l'absence de mandat pour cause d'incapacité

En l'absence de mandat pour cause d'incapacité, les personnes suivantes disposent d'un pouvoir légal de représentation, toutefois moins étendu qu'un mandat pour cause d'incapacité :

- **Si vous êtes marié-e ou en partenariat enregistré :** votre épouse ou votre époux, respectivement votre partenaire.
- **Si vous n'êtes pas marié-e ni en partenariat enregistré :** la personne qui vit depuis longtemps dans le même ménage.
- **Si vous êtes célibataire ou veuf/veuve :** vos enfants, parents ou frères et sœurs. En l'absence de ces personnes, c'est l'APEA qui intervient.

Malgré cette disposition légale, il existe des restrictions au droit de représentation afin de vous protéger contre les abus ou l'enrichissement injustifié. En effet, l'entente n'est pas toujours cordiale dans toutes les familles. La personne qui vous représente devrait-elle être autorisée à vendre votre bien commun ou à entreprendre des rénovations majeures ? Si la réponse est affirmative, vous avez besoin d'un mandat pour cause d'incapacité et vous devez y inscrire expressément ces dispositions.

L'essentiel pour assurer la validité juridique d'un mandat pour cause d'incapacité

Une incapacité de discernement pouvant survenir de manière inattendue, à tout âge et dans n'importe quelle situation, c'est toujours le bon moment pour établir un mandat pour cause d'incapacité. Il suffit d'avoir atteint la majorité et d'être capable de discernement.

Un mandat pour cause d'incapacité n'est tout d'abord qu'une déclaration d'intention. Il n'entre en vigueur que si vous devenez incapable de discerner, que ce soit en cas de démence progressive ou après un grave accident.

Lorsque l'APEA apprend qu'une personne est incapable de discernement, elle détermine s'il existe un mandat pour cause d'incapacité et vérifie sa validité.

Comme pour un testament, il existe deux façons de rédiger un mandat pour cause d'incapacité :

- › **Document olographe: vous rédigez le mandat pour cause d'incapacité entièrement à la main, vous le datez et le signez.**
- › **Acte authentique: un notaire authentifie le mandat pour cause d'incapacité.**

L'APEA vérifie en outre si la personne désignée est apte à assumer la tâche qui l'attend. Si toutes les conditions sont remplies, elle confirme la validité du mandat pour cause d'incapacité et le fait entrer en vigueur. À partir de ce moment, la personne qui vous représente peut commencer à travailler. L'APEA n'intervient que si elle estime que vos intérêts sont menacés ou ne sont plus garantis.

L'esprit tranquille grâce à un acte authentique

Vous souffrez d'une démence ? Rédigez votre mandat pour cause d'incapacité le plus tôt possible après le diagnostic, tant qu'il n'existe pas de doute quant à votre capacité de discernement.



Les témoins permettent de prouver la capacité de discernement.



Si dans la plupart des cantons, aucun témoin n'est requis pour authentifier un mandat pour cause d'incapacité, leur présence est importante en cas de diagnostic de démence pour éviter toute discussion ultérieure sur la capacité de discernement au moment de la rédaction.

Directives anticipées

Les directives anticipées prévalent sur le mandat pour cause d'incapacité. Vous y définissez les mesures médicales que vous acceptez et celles que vous refusez. Les directives anticipées sont utilisées lorsque vous ne pouvez plus exprimer vous-même votre volonté; elles soulagent vos proches et permettent aux médecins d'agir selon vos souhaits.

Notre conseil

Faites authentifier votre mandat pour cause d'incapacité par un notaire, de préférence en présence de deux témoins. Demandez à une personne de confiance du domaine médical d'attester en outre de votre capacité de discernement et joignez cette attestation à votre mandat pour cause d'incapacité. Vous aurez ainsi l'assurance que L'APEA reconnaîtra le mandat pour cause d'incapacité.

Le mandat pour cause d'incapacité en six étapes

- 1. Dressez la liste** des personnes qui vous sont proches et à qui vous faites confiance pour vous représenter. Pensez également à désigner un ou une suppléant-e. Expliquez-leur votre démarche et demandez-leur si elles sont prêtes à vous représenter.
- 2. Réfléchissez à ce qui est important pour vous** et à ce que la personne qui vous représente doit absolument savoir. Consignez par écrit les instructions importantes concernant l'assistance personnelle, la gestion du patrimoine et la représentation dans les rapports juridiques avec des tiers. Si vous souhaitez autoriser votre personne de confiance à rénover ou à vendre des biens immobiliers, mentionnez-le expressément. Si vous mandatez des personnes distinctes pour l'assistance personnelle et la gestion du patrimoine, autorisez-les également toutes deux à vous représenter dans les rapports juridiques avec des tiers dans leur domaine respectif. Réglez en outre la coordination entre les deux personnes mandatées.
- 3. Rédigez votre mandat pour cause d'incapacité entièrement à la main.** Si vous avez établi des directives anticipées, mentionnez-les dans la rubrique « assistance personnelle ». Indiquez le lieu, la date et signez le document. Si vous avez de la peine à écrire le mandat pour cause d'incapacité à la main, faites-le rédiger et authentifier par un notaire.
- 4. Faites des copies pour la personne qui vous représentera.** Partagez vos réflexions avec elle.
- 5. Dressez une liste de tous les documents importants** comme les contrats, les documents bancaires et indiquez où ils se trouvent. Vous faciliterez ainsi énormément la tâche de la personne qui vous représentera. Pensez également aux éventuels mots de passe importants.
- 6. Conservez le mandat pour cause d'incapacité chez vous, dans un endroit facile à trouver.** Indiquez à la personne qui vous représentera où se trouve l'original du document. L'APEA exigera l'original. Moyennant le règlement d'un émolument, vous pouvez également faire enregistrer l'existence et le lieu de dépôt de votre mandat pour cause d'incapacité auprès de l'office de l'état civil ou le déposer auprès de l'APEA.

Parés à toutes les éventualités

Il s'écoule souvent plusieurs années entre la rédaction du mandat pour cause d'inaptitude et son entrée en vigueur, au cours desquelles beaucoup de choses peuvent également évoluer chez la personne qui vous représente.

Désigner une suppléance

Il n'est pas rare que la personne chargée de vous représenter ait elle-même atteint un âge avancé, qu'elle tombe malade et ne soit plus en mesure de s'occuper de ses propres affaires de manière fiable. Il se peut aussi que la personne choisie pour vous représenter, qui était très motivée il y a cinq ans, se rétracte lorsque les choses deviennent sérieuses parce qu'elle n'a plus le temps ou se sent dépassée. N'oubliez donc pas de désigner une ou plusieurs personnes en qualité de suppléants.

Modifier le mandat pour cause d'inaptitude

Le mandat pour cause d'inaptitude est valable pour une durée illimitée. Vous pouvez le modifier ou le révoquer à tout moment tant que vous êtes capable de discernement. Pour la révocation, détruisez l'original et toutes les copies. Effectuez toujours les modifications à la main, datez-les

et signez-les. Si vous établissez un nouveau mandat pour cause d'inaptitude, mentionnez expressément que les mandats précédents sont annulés. En cas de doute, c'est toujours le mandat pour cause d'inaptitude le plus récent qui fait foi.

Régler la question de l'indemnisation

Nous recommandons le versement d'une indemnité appropriée pour les tâches assumées par la personne qui vous représentera. Discutez-en avec elle pour définir le règlement et le montant dans le mandat pour cause d'inaptitude. En l'absence de mention, l'APEA peut fixer une indemnité raisonnable correspondant à l'ampleur des tâches. Le remboursement des frais est dû dans tous les cas.



*Je peux modifier
ou révoquer mon mandat
pour cause d'inaptitude
à tout moment.*

Voici comment rédiger un mandat pour cause d'inaptitude valide sur le plan juridique

Modèle

Ce modèle peut servir de base à votre mandat pour cause d'inaptitude. Il prévoit également la vente ou l'achat d'une maison ou d'un appartement.

Veuillez rédiger votre mandat pour cause d'inaptitude entièrement à la main.

Je révoque tout mandat pour cause d'inaptitude antérieur.

Pour le cas où je deviendrais incapable de discernement, je soussigné-e, [prénom et nom, date de naissance, lieu d'origine/nationalité, domicilié-e à : adresse], charge la personne suivante d'assumer pour moi l'ensemble de l'assistance personnelle et de me représenter dans les rapports juridiques avec des tiers :

[prénom et nom, date de naissance, lieu d'origine/nationalité, adresse], et en qualité de mandataire suppléant [prénom et nom, date de naissance, lieu d'origine/nationalité, adresse]

L'assistance personnelle, ainsi que la représentation qui en découle dans les rapports juridiques avec des tiers, consiste à :

- prendre toutes les mesures en lien avec ma santé pour assurer un traitement et des soins optimaux ;
- traiter les affaires courantes.

Des directives anticipées ont été rédigées séparément en date du [date], qui sont conservées à [lieu].

Je charge la personne suivante d'assumer pour moi l'ensemble de la gestion du patrimoine et de me représenter dans les rapports juridiques avec des tiers :

[prénom et nom, date de naissance, lieu d'origine/nationalité, adresse],
et en qualité de mandataire suppléant [prénom et nom, date de naissance, lieu d'origine/nationalité, adresse]

La gestion du patrimoine ainsi que la représentation qui en découle dans les rapports juridiques avec des tiers consistent à :

- protéger mes intérêts financiers, administrer et disposer de l'ensemble de mon patrimoine et prendre toutes les mesures y afférentes ;
- acquérir, grever et aliéner toute propriété foncière, ainsi que diligenter les inscriptions correspondantes au registre foncier ;
- faire appel à des substituts ou à des auxiliaires pour exécuter le présent mandat pour cause d'inaptitude.

Le mandat pour cause d'inaptitude s'applique intégralement dans toutes les situations.

La personne qui assume le mandat pour cause d'inaptitude doit être indemnisée à hauteur de CHF [...] par heure/mois/année, remboursement en sus des frais nécessaires et justifiés.

Je libère du secret professionnel et de fonction face au mandataire toutes les personnes qui y sont soumises.

Je sou mets le présent mandat pour cause d'inaptitude au droit suisse.

Le présent mandat pour cause d'inaptitude reste valable après mon décès et fait office de procuration.

Lieu, jour, mois et année

Signature

Entretien avec un expert :

Franz Stämpfli, notaire et avocat

/ Monsieur Stämpfli, qui se présente à votre étude pour obtenir des conseils au sujet du mandat pour cause d'incapacité ?

Je reçois souvent des couples mariés qui souhaitent des conseils approfondis. Il peut s'avérer judicieux d'aborder en même temps le contrat de mariage et le pacte successoral, le testament et le mandat pour cause d'incapacité. Des personnes malades et leurs proches consultent également notre étude à ce sujet. Il en va de même pour les propriétaires d'entreprise qui souhaitent désigner une personne qui les représente et bénéficie d'une capacité d'action au sein de l'entreprise en cas d'urgence.



Avocat et notaire à Berne et Meiringen, Franz Stämpfli est également président de la Fédération Suisse des Notaires [FSN].

/ Quelles sont vos missions ?

J'aide les gens à surmonter habilement les écueils juridiques, et je les soutiens dans la rédaction du mandat pour cause d'incapacité.

/ Quelles erreurs sont commises lors de la rédaction d'un mandat pour cause d'incapacité ?

Il arrive régulièrement que le mandat pour cause d'incapacité soit rédigé à l'ordinateur, imprimé et signé à la main. Il n'est donc pas juridiquement valable. Je vois aussi des mandats incomplets. Une formulation globale telle que « Je désigne Karin Grossenbacher » ne suffit pas. Vous devez décrire le mandat avec précision : la personne qui vous représente est-elle compétente pour l'assistance personnelle ou pour la gestion du patrimoine, pour les questions juridiques ou pour les trois à la fois ? En outre, de nombreuses personnes choisissent une personne du même âge pour les représenter.

/ C'est problématique ?

Nous nous sentons particulièrement proches des personnes qui ont le même âge que nous, et il apparaît donc comme évident de désigner notre cousin, sœur, meilleur ami ou notre partenaire pour nous représenter. Mais quand vous avez vous-même

« Ne repoussez pas la rédaction du mandat pour cause d'inaptitude à après-demain. »

90 ans, c'est généralement aussi le cas de votre meilleur ami. Une différence d'âge est recommandée pour que la personne qui vous représente y soit davantage apte. Si vous souhaitez vraiment faire appel à votre meilleure amie, désignez en outre un ou une suppléante qui a 20 à 30 ans de moins que vous. Une autre solution consiste à confier la gestion du patrimoine et la représentation dans les rapports juridiques avec des tiers à une société fiduciaire ou une banque bien établie.

/ Quand faut-il faire authentifier le mandat pour cause d'inaptitude par un notaire ?

Lorsqu'un niveau élevé de preuve est requis, par exemple en cas de démence débutante, et si votre capacité de discernement est menacée. Le notaire et des témoins sont présents lors de l'authentification du mandat pour cause d'inaptitude. Dans le meilleur des cas, une personne de confiance du domaine médical attestera également de votre capacité de discernement. Ainsi, en cas de diagnostic de démence, vous vous assurez que l'APEA reconnaîtra le mandat pour cause d'inaptitude.

Mandat pour cause d'inaptitude : conseils

1. Faites appel à une personne compétente pour vous représenter, avec idéalement 20 à 30 ans de moins que vous.
2. Rédigez le contrat pour cause d'inaptitude dès à présent. Si vous souffrez de démence, adressez-vous à une personne de confiance du domaine médical qui attestera de votre capacité de discernement au moyen d'un certificat.
3. Dialoguez ouvertement avec la personne que vous souhaitez désigner comme représentante ainsi qu'avec son ou sa suppléant-e. Obtenez l'accord des deux personnes.
4. Faites enregistrer votre mandat pour cause d'inaptitude et le lieu de dépôt auprès de l'office de l'état civil de votre domicile et informez-en la personne qui vous représente.
5. Ne réinventez pas la roue : utilisez des modèles officiels pour établir le mandat pour cause d'inaptitude.

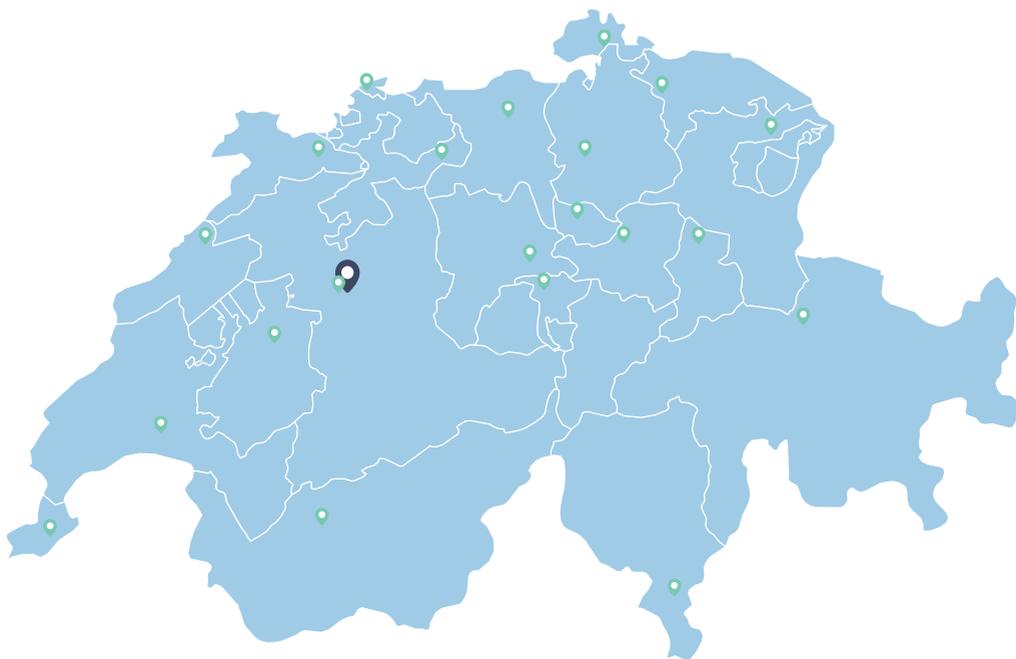
Alzheimer Suisse – nous défendons les intérêts des personnes atteintes de démence

Alzheimer Suisse est un point de contact central et un centre de compétences pour toutes les questions en lien avec les démences en Suisse. Organisation d'intérêt public, indépendante et neutre sur le plan confessionnel, Alzheimer Suisse compte environ 10000 membres et bénéficie de 130000 donateurs.

L'essentiel de notre travail est dédié à la protection de la dignité des personnes atteintes de démence et de

leurs proches. Depuis 1988, nous œuvrons pour l'amélioration des conditions de vie de toutes les personnes concernées. Nous nous engageons également en faveur d'une société dans laquelle l'égalité de droits et d'estime est garantie à toute personne.

Grâce à ses 21 sections cantonales, Alzheimer Suisse est en mesure d'offrir des conseils et un soutien partout en Suisse, dans toutes les langues nationales.





Vous souhaitez obtenir de plus amples informations ?

Nous vous fournissons des conseils personnalisés, adaptés à votre situation actuelle.

Alzheimer Suisse
Gurtengasse 3
3011 Berne

Téléphone 058 058 80 00
info@alz.ch
alz.ch

Les compétences clés d'Alzheimer Suisse englobent notamment l'information et le conseil, le soutien aux personnes atteintes de démence et à leurs proches, des cours de formation et de formation continue, la gestion des connaissances et la recherche, sans oublier la représentation des intérêts des personnes concernées auprès de la sphère politique et du grand public.

Vivre mieux avec une démence

Votre interlocuteur régional

